

DAC HERAULT

Numéro SIRET : 91342222600021
Code APE : 8899B

140 Rue Clement Francois Prunelle
34790 GRABELS

COMPTES ANNUELS **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

SOMMAIRE

Bilan association ANC2022-06	1
<i>ACTIF</i>	1
<i>PASSIF</i>	2
Compte de résultat association ANC2022-06	3
Annexes Association	5
1- <u>GENERALITES</u>	5
2- <u>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	7
3- <u>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</u>	9
4- <u>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</u>	10
5- <u>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</u>	12
6- <u>AUTRES INFORMATIONS</u>	13

BILAN ASSOCIATION ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	207 697	98 848	108 849	114 079	- 5 230
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	26 235		26 235	25 308	927
TOTAL (II)	233 933	98 848	135 084	139 387	- 4 303
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 492		2 492	2 303	189
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	51 167		51 167	80 850	- 29 683
Charges constatées d'avance	41 574		41 574	31 362	10 212
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	744 801		744 801	1 650 254	- 905 453
TOTAL (III)	840 034		840 034	1 764 769	- 924 735
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 073 967	98 848	975 119	1 904 156	- 929 037

BILAN ASSOCIATION ANC2022-06(SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	27 111	27 111	
. Fonds propres complémentaires	19 277	19 277	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	60 894	60 554	340
. Autres			
Report à nouveau	531 571	531 571	
Excédent ou déficit de l'exercice	-436 872	340	- 437 212
Situation nette (sous total)	201 981	638 853	- 436 872
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	107 717	121 982	- 14 265
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	309 698	760 835	- 451 137
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	18 325	439 709	- 421 384
TOTAL (II)	18 325	439 709	- 421 384
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	84 529	99 104	- 14 575
TOTAL (III)	84 529	99 104	- 14 575
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 142	47 933	- 7 791
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	498 004	529 655	- 31 651
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	24 421	26 920	- 2 499
TOTAL (IV)	562 567	604 508	- 41 941
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	975 119	1 904 156	- 929 037
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	280	340	- 60	-17,65
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	23 010	26 881	- 3 871	-14,40
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	3 077 080	3 466 318	- 389 238	-11,23
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	10 000		10 000	N/S
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	14 575	119 030	- 104 455	-87,76
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	410 709	223 298	187 411	83,93
Autres produits	1 399	122	1 277	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 537 053	3 835 990	- 298 937	-7,79
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	681 422	695 618	- 14 196	-2,04
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	232 065	215 308	16 757	7,78
Salaires et traitements	2 167 013	2 028 033	138 980	6,85
Cotisations sociales	854 025	829 851	24 174	2,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 287	32 536	751	2,31
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés	18 325	114 778	- 96 453	-84,03
Autres charges	506	1 230	- 724	-58,86
Total des charges d'exploitation (II)	3 986 644	3 917 355	69 289	1,77
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-449 591	-81 365	- 368 226	452,56
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	12 718	47 031	- 34 313	-72,96
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	12 718	47 031	- 34 313	-72,96

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	12 718	47 031	- 34 313	-72,96
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-436 872	-34 334	- 402 538	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 000	45 248	- 16 248	-35,91
Total des produits exceptionnels (V)	29 000	45 248	- 16 248	-35,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 000	10 574	18 426	174,26
Total des charges exceptionnelles (VI)	29 000	10 574	18 426	174,26
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		34 674	- 34 674	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	3 578 771	3 928 269	- 349 498	-8,90
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 015 644	3 927 929	87 715	2,23
EXCEDENT OU DEFICIT	-436 872	340	- 437 212	N/S
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

ANNEXES ASSOCIATION

1- GENERALITES

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité :

L'association a pour objet de mettre en œuvre et développer le dispositif d'appui à la coordination (DAC) des parcours de santé complexes tel qu'issu des dispositions de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Elle structure l'appui à la coordination des parcours de santé complexes, en concertation avec les acteurs des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ainsi qu'avec la représentation des usagers, sur le territoire du département de l'Hérault.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

A ce titre, en tant que structure porteuse du DAC, elle exerce les missions suivantes :

Assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels et des usagers qui comprend notamment l'accueil, l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations, ainsi que la planification des prises en charge, en lien avec le médecin traitant ;

Contribuer avec d'autres acteurs de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement ;

Et participer à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé. L'association a également pour missions de porter des équipes d'expertises telles que l'obésité pédiatrique, les soins palliatifs et toutes autres activités permettant de fluidifier les parcours de santé et de répondre à l'objet de l'association.

- Description des moyens mis en œuvre :

En moyenne, 56,50 personnes physiques pour 51,45 ETP afin d'effectuer les missions confiées par l'ARS.

Locaux principaux : Grabels, Béziers, Frontignan

Antennes : Saint Chinian, Clermont L'Hérault

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 975 119 €.

Ce montant représente la somme de tous les actifs, à savoir les immobilisations, les créances, les disponibilités ou la somme de tous les passifs, à savoir le capital social, les réserves, les fonds dédiés, les dettes...

Le résultat net comptable est un déficit de 436 872,45 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/03/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, nous pouvons citer plusieurs évènements exceptionnels :

- **Indemnité de conciliation** : Un licenciement d'une salariée est intervenu en mars 2025. La salariée a saisi un avocat en vue d'une procédure contre le DAC34 qui a donné lieu au versement d'une indemnité totale de 20 398 €. L'avocat en charge du litige avait estimé un risque financier maximal de 24 000 €, auquel pouvaient s'ajouter éventuellement jusqu'à six mois d'allocations de retour à l'emploi à verser à France Travail (cf. annexes évènements postérieurs à la clôture - bilan comptes annuels 2024)
- **Surcouts mise aux normes informatiques** : Certaines dépenses non pérennes engagées en 2024 ont été finalisées en 2025. Elles concernent notamment le renouvellement du parc informatique et de la téléphonie, ainsi que l'amélioration des outils informatiques et de la plateforme téléphonique, investissements nécessaires pour renforcer la qualité de service et l'efficacité des équipes dans leurs missions de coordination.
- **CPOM 2025** : Les modalités de versement du CPOM 2025 ont été modifiées pour l'exercice : la dotation s'élevait à 3 746 354,60 € et a été versée de la manière suivante :
 - Versement de 2 980 376,60€ (virement par 1/12ème d'une somme de 2 814 378,75 € et également une part sur objectifs de 165 997,85 €).
 - Utilisation des financements non consommés (fonds dédiés) et des excédents sur les exercices précédents au regard de la dernière situation comptable disponible au 31 décembre 2023 à hauteur de 765 978,00 €.

Ces modalités de versement ont eu des impacts importants sur les comptes annuels présentés au 31/12/2025 qui sont synthétisés dans le tableau suivant :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Différence	Dont impact de la décision de versement du CPOM 2025
<i>Impacts sur le bilan :</i>				
Fonds dédiés	439 709,00 €	18 325,00 €	- 421 384,00 €	- 372 558,83 €
Trésorerie	1 650 254,00 €	744 801,00 €	- 905 453,00 €	- 765 978,00 €
<i>Impact sur le compte de résultat :</i>				
Résultat		- 436 872,45 €		- 393 419,17 €

- **Sécurisation de la trésorerie** : les nouvelles demandes concernant la trésorerie prévoient que celle-ci ne doit être inférieure à 90 jours de fonctionnement.
Les charges de fonctionnements 2025 s'élèvent à 3 935 031,70 € (toutes les charges d'exploitation, hors charges financières et exceptionnelles). Sur cette base, les 90 jours de fonctionnement s'élèvent donc à 983 757,93 €. Sur cette base de calcul, la trésorerie n'était plus suffisante à partir du mois de juillet 2025.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la clôture, un évènement mérite attention :

- **CPOM 2026 à 2028** : le nouveau CPOM prévoit une subvention 2026 de 3 907 388€ (3 516 649,20€ de part fixe et 390 738,80€ de part variable).
Le versement de la part fixe est prévu en douzième et la part variable sera versée au plus tard le 30/11/2026.
- **CPOM EMSP 2026 à 2029** : Le montant du financement des activités EMSP s'élèvera à 65 659 € pour la période indiquée.

2- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

La modification du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, implique le changement de certains comptes comptables. Parmi ces changements voici les reclassements que ce règlement aurait eut sur les comptes clos au 31/12/2024 :

Comptabilisation faite au 31/12/2024			Comptabilisation avec le nouveau règlement 2022-06		
15300000	Prov. Pour Pension	99 104,28€	15210000	Prov. Pour Pension	99 104,28€
67100000	Charg. Except. Gest.	-94,76€	65800000	Ecart de règlements	94,76€
67120000	Amendes et pénalités	-800,60€	65820000	Amendes et pénalités	-800,60€
67520000	VCEAC Corporelles	-5 777,36€	65720000	VCEAC Corporelles	-5 777,36€
67560000	VCEAC financières	-3 901,44€	66710000	VCEAC financières	-3 901,44€
77560000	PCEAC financières	3 901,44€	76710000	PCEAC financières	3 901,44€
77700000	QP subv. Invest.	11 346,98€	74700000	QP subv. Invest.	11 346,98€
79100000	Transfert de charges	93 543,99€	64900000	Rembours. Charges de Personnel	89 310,52€
			61550000	Entretien sur Bien Mobilier	4 233,47€

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

- **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

- **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Indemnités de fin de carrière :**

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

- **Droits individuels à la formation :**

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

- **Contributions volontaires :**

Les contributions volontaires 2025 se composent des remboursement des frais de la gouvernance à hauteur de 3 600 €.

CORRECTION D'ERREUR

Une anomalie a été identifiée dans la comptabilisation du financement PTSM au titre de l'exercice 2024.

En effet, un montant de 58 K€ avait été initialement comptabilisé, alors que le financement réel s'élevait à 29 K€, le complément correspondant à une mauvaise interprétation des modalités de financement.

- De ce fait sur l'exercice 2024, nous avons constaté une créance et également des fonds dédiés pour 29K€. Cette opération n'entraînait pas d'impact sur le résultat (produit de 29K€ d'un coté, et charge de 29K€ de l'autre).
- Une correction a été opérée sur l'exercice 2025 afin d'annuler ces éléments, sans impact sur le résultat également, et conformément aux règles applicables en matière de correction d'erreur nous avons comptabilisé ces opérations en résultat exceptionnel (29K€ en charge pour annuler la créance et 29K€ en produit pour annuler les fonds dédiés).

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 758		4 758	
Immobilisations corporelles	191 937	28 057	12 296	207 697
Immobilisations financières	25 308	927		26 236
TOTAL	222 003	28 984	17 054	233 933

Détails des immobilisations financières

Cautions local 2020	5 500,00 €	Site de Frontignan
Cautions EUROMASSANE	9 608,00 €	Site de Grabels
Cautions COTE SUD DG	10 200,00 €	Site de Béziers
Cautions GR ONLINE PUTEAUX	500,00 €	Cartes Total
Cautions AJUSTEMENT SCI EUROMASSANE	427,30 €	Site de Grabels

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 758		4 758	
Immobilisations corporelles	77 857	33 287	12 296	98 848
Titres mis en équivalence				
Immobilisations financières				
TOTAL	82 615	33 287	17 054	98 848

Etat des créances et charges constatées d'avance

Etat des créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Actif immobilisé	26 325	26 325	
Actif circulant	53 659	53 659	
Charges constatées d'avance	41 574	41 574	
TOTAL	121 468	121 468	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et compte rattachés	
Autres créances	5 153
Disponibilités	
TOTAL	5 153

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	46 388				46 388
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	60 554	340			60 894
Report à nouveau	531 571				531 571
Excédent ou déficit de l'exercice	340	- 340			-436 872
Situation nette	638 853	0			201 981
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	121 982			14 265	107 717
Provisions réglementées					
TOTAL	760 835				309 698

La diminution des fonds propres (-451 137 €) est expliquée par la constatation d'une perte sur 2025 à hauteur de 436 872 €, elle-même expliquée par la décision de financement d'une partie du CPOM via les excédents des exercices précédents à hauteur de 393 419 €.

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques, charges	99 104		14 575	84 529
TOTAL	99 104		14 575	84 529

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	40 142	40 142		
Dettes fiscales et sociales	498 004	498 004		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	24 421	24 421		
TOTAL	562 567	562 567		

Charges à payer par poste de bilan et produits constatés d'avance

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	14 672
Dettes fiscales et sociales	320 114
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	24 421
TOTAL	359 207

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Augmentations	A la clôture
ARS CPOM 2022	186 683		189 683 (CPOM 2025)		0
ARS CPOM 2023	133 725		133 725 (CPOM 2025)		0
ARS CPOM 2024	52 150		52 150 (CPOM 2025)		0
TOTAL	372 559		372 559		0

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Augmentations	A la clôture
FNPEIS	2 100		2 100	1 649	1 649
HELEBOR	7 041		7 041		0
PTSM	58 009		58 009		0
MSA				3 007	3 007
ALTRAD				9 679	9 679
CPAM				3 990	3 990
TOTAL	67 150		67 150	18 325	18 325

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du CA

Nature du CA	Montant	Taux
Prestations de service	10 268	44,63%
Produits des activités annexes	12 742	55,37%
TOTAL	23 010	100%

Subventions

Nom du subventionneur	Montant
ARS CPOM	2 980 377
FNPEIS	19 776
HELEBOR	10 400
PTSM	28 991
Divers autres	23 272
TOTAL	3 062 816

Les divers autres sont composées de :

- ARS : 10 350 € (CPOM formation IPA)
- CPAM : 5 000 € (financement approches complémentaires Soins Palliatifs)
- MSA : 3 000 € + 2 900 € (financement approches complémentaires Soins Palliatifs)
- OETH : 1 622 € (financement aménagement de postes de travail spécialisés)
- OPCO : 400 € (remboursement action de formation)

Subventions d'investissement

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Quote part de l'exercice	Solde à la clôture
ARS	SURCOUTS	121 982	0	14 265	107 717
TOTAL		121 982	0	14 265	107 717

6- AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 560 € TTC.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	22	
Non cadres	39	
TOTAL	61	0

Effectifs moyens des personnes physiques (présentes ou absentes)

Engagements et sûretés réelles consenties

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 84 529 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel :

Tranches d'âge	Cadre	Non cadre
20/29 ans	0%	40%
30/39 ans	30%	76,67%
40/49 ans	20%	38,89%
50/59 ans	16,67%	60%
60/69 ans	0%	0%

- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1.89 % en moyenne
- le taux d'actualisation retenu : 3.73 %
- le taux moyen des charges sociales : 50% pour les cadres et 40% pour les non cadres